

Réunion du 16 mai 2023

N° 29/2023

Vente de bois à la Société PAUT Bernard,

Le Conseil Municipal,

La Société PAUT Bernard, est intéressée par un lot de bois situé à la Fontaine Henri IV constitué majoritairement de frênes, chênes et de bois de chauffage.

La Société PAUT Bernard fait une offre détaillée par catégorie de produits exploités,

Les prix nets proposés sont les suivants :

- frênes : 31.955m³ x 40,00 € = 1278,20 €
- chênes : 14,534 m³ x 12,00 € = 1744,08 €
- bois à palettes : 25,622 m³ x 20,00 € = 512,44 €
- bois de chauffage : 228 stères x 5,00 € = 1140,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte cette vente
- Accepte la proposition de la Société PAUT Bernard pour un montant de 4 674,72 € que nous allons facturer à l'entreprise.
- Autorise le Maire à signer les documents nécessaires.

N° 30/2023

Entreprises retenues suite au marché public pour la M.A.P.A

Vu le code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'ordonnances n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le montant estimatif des travaux d'installation de chauffage à la M.A.P.A qui s'élevait à un montant estimatif de 200 000,00€ H.T.

Suite au 2 marchés publics qui se sont avérés infructueux, cause d'absence de réponses ou manque de concurrence, un 3^{ème} marché public a été lancé le 02 novembre 2022.

La date limite de remise des offres a été fixé au 08 décembre 2022 sur la plateforme e-bourgogne.

Les plis ont fait l'objet d'une ouverture le 20 mars 2023, puis d'une analyse des offres par la commission d'ouverture de plis et le maître d'œuvre BILD.

Une demande de négociation a été prévue sur place en Mairie le 05 avril 2023.

La consultation suivant la procédure adaptée et le règlement de consultation ayant été respectés, le Maire soumet au Conseil Municipal le tableau des offres des 3 entreprises ayant répondues.

Lot UNIQUE - Entreprises	Montant de l'offre H.T.	Montant de l'offre H.T. suite négociation
APJ ENERGIES	203 379,61 €	190 655,26 €
GENTIL THERMIQUE	175 064,50 €	169 619,10 €
CENTRALE DEPANNAGE	171 996,00 €	N'a pas répondu faute de personnel disponible

Considérant que toutes les formalités relatives à la passation du marché ont bien été respectées. Qu'au regard du rapport d'analyse des offres dressé par la commission, le Maire propose au Conseil Municipal de retenir l'offre reconnue économiquement plus avantageuse soit :

L'entreprise GENTIL THERMIQUE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte le marché pour les travaux d'installation d'un chauffage,
- Décide d'attribuer le marché à l'entreprise GENTIL THERMIQUE pour un montant de 169 619,10 € H.T.,
- Autorise le Maire à signer le marché avec l'entreprise retenue et les documents s'y rapportant.

N° 31/2023

Entreprises retenues suite au marché public pour la construction de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle

Vu le code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'ordonnances n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le montant estimatif des travaux de construction qui s'élève à un montant de 1 332 649,51€ H.T suite au 1^{er} marché.

Le 1^{er} marché a été déclaré infructueux pour certains lots, cause d'absence de réponses ou manque de concurrence, un 2^{ème} marché a été proposé pour les lots 1-2-3-4-5-6-7-9-13-14-15-16.

La date limite de remise des offres du 2^{ème} marché a été fixé le 23 février 2023 sur la plateforme e-bourgogne.

Suite au 1^{er} marché une négociation a été demandée pour les lots 10 et 11- revêtement de sols, date de réponse au 22 février 2023 à midi.

La commission d'ouverture des plis s'est réunie le 27 février 2023 suite à l'analyse une demande de négociation pour le lot 12 – courant forts-courants faibles date de réponse le 02 mai 2023 à midi.

Sur 6 entreprises, 5 ont répondues, 3 entreprises ont un montant H.T. bien trop élevé donc sont hors concours ; il est demandé aux 2 entreprises restantes d'enlever un poste sur le devis (vidéophonie) réponse demandée avant le 15 mai 2023 à midi.

Le 16 mai 2023 l'analyse des offres finale a été effectuée par le maître d'œuvre.

La consultation suivant la procédure adaptée et le règlement de consultation ayant été respectés, le Maire soumet au Conseil Municipal le tableau des offres de chaque entreprise par lot.

Lot n°1 VRD - Entreprises	Ouverture de plis € H.T.	Après vérification € H.T.
SAS BONGARZONE	69 720,00	66 720,00
GUINOT TP	113 976,00	109 026,00
COLAIACOVO	76 650,00	73 750,00

Lot n°2 Maçonnerie – gros œuvre	Ouverture de plis € H. T	Après vérification € H.T.
LLORCA bâtiment	317 085,10	313 285,10
BARANZELLI	399 859,00	388 159,00
GCBAT	398 000,00	362 608,49

BATIMENT INDUSTRIEL	436 446,56	423 288,93
---------------------	------------	------------

Lot n°3 Charpente	Ouverture de plis € H.T.	Après vérification € H.T.
VOLPE	43 507,10	43 507,10

Lot n°4 Couverture/Zinguerie/ Bardage	Ouverture de plis € H.T.	Après vérification € H.T.
TRAMPE CONSTRUCTION	30 900,00	30 900,00

N°2023 / 119 V

Lot n°5 Étanchéités Toiture	Ouverture de plis € H.T.	Après vérification € H.T.
ITGC ETANCHEITE	114 120,97	114 120,97
SERVICE-ETANCHEITE	94 388,65	94 388,65

Lot n°6 menuiseries extérieures	Ouverture de plis € H. T	Après vérification € H.T.
SARL MENUISERIE PETIT	98 540,00	98 540,00
VITREY MENUISERIE	88 254,91	87 716,62
ESPACES MENUISERIES	96 856,00	96 856,00

Lot n°7 serrureries	Ouverture de plis € H.T.	Après vérification € H.T.
SARL MENUISERIE PETIT	26 155,00	24 265,00

Lot n°8 Isolation/Cloisons/Plafonds	Ouverture de plis € H.T.	Après vérification € H.T.
SAS NOIREAUT	65 400,00	65 400,00
BONGLET SA	81 496,00	80 196,00

Lot n°9 menuiseries intérieures	Ouverture de plis € H.T.	Après vérification € H.T.
SARL MENUISERIE PETIT	48 109,40	20 489,40
SAS L'Atelier de la Menuiserie	37 474,00	27 041,00
VITREY MENUISERIE	40 845,32	21 296,44
SOLUTIONS MENUISERIE	56 669,14	27 818,44
MENIUISERIE LOUET	54 956,30	23 018,80
MENUISERIE ROGER	62 474,40	30 252,40

Lot n°10 revêtements de Sols Durs	Ouverture de plis € H.T.	Après vérification € H.T.
RONZAT SAS	23 328,80 €	23 800,00 €
SARL TACHIN	24 655,32 €	24 000,00 €
MARTIN LUCAS SAS	35 320,39 €	35 000,00 €

Lot n°11 revêtements de Sols Souples	Ouverture de plis € H.T.	Après vérification € H.T.
RONZAT SAS	14 335,00 €	12 790,00 €
SARL TACHIN	24 110,72 €	12 900,12 €
MARTIN LUCAS SAS	21 007,75 €	20 000,00 €

Lot n°12 courants forts	Ouverture de plis € H.T.	Après vérification € H.T.
SONELEC	83 734,15 €	77 530,99 €
SASU URBANO ELECTRICITE	92 514,60 €	81 700,00 €
SPIE INDUSTRIE&TERTIAIRE	119 500,00 €	119 500,00 €
SAS LAPIERRE	110 146,98 €	99 880,70 €
SA RELEC	101 362,44 €	101 362,44 €
SARL TPM SECURITE	104 670,93 €	89 829,10 €

Lot n°13 chauffage/climatisation	Ouverture de plis € H.T.	Après vérification € H.T.
SAS KLEIN	107 800,00 €	104 654,40 €
MCI SAS	106 000,00 €	103 881,58 €
SCOOP UTB	109 931,87 €	106 557,23 €
A.T.C.F.	102 214,52 €	98 701,84 €
URBANO	118 786,00 €	115 096,00 €
GENTIL THERMIQUE	132 370,40 €	129 527,40 €
CENTRALE DEPANNAGE	143 842,21 €	140 331,15 €
L.G.C	161 377,12 €	155 952,16 €
ITGC PLOMBERIE	104 960,98 €	101 996,18 €

Lot n°14 peintures	Ouverture de plis € H. T	Après vérification € H.T.
SARL SNRF	48 621,50 €	48 021,50 €
LES PEINTRES REUNIS SN	23 000,00 €	21 996,00 €

BONGLET SA	45 777,00 €	45 057,00 €
NOIREAUT	39 600,00 €	CCTP non respecté
PRESTIBAT	32 085,00 €	31 185,00 €
CASTELLANI	25 000,00 €	24 385,96 €

Lot n°15 enseignes/ Signalétique	Ouverture de plis € H.T.	Après vérification € H.T.
ACCESSIGNE	10 404,22 €	10 404,22 €
ROUGE CEKOYA	8 410,00 €	8 410,00 €
SODIFALUX	8 414,00 €	8 414,00 €

Lot n°16 agencements	Ouverture de plis € H.T.	Après vérification € H.T.
SAS L'ATELIER DE LA MENUISERIE	13 545,00 €	13 545,00 €
SARL MENUISERIE PETIT	33 330,00 €	33 330,00 €
SOLUTIONS MENUISERIE	18 992,05 €	18 992,05 €
MENUISERIE LOUET	22 006,17 €	22 006,17 €
MENUISERIE ROGER	32 110,80 €	32 110,80 €

Considérant que toutes les formalités relatives à la passation du marché ont bien été respectées :
Qu'au regard du rapport d'analyse des offres dressé par la commission, le Maire propose au Conseil Municipal de retenir les offres reconnues économiquement plus avantageuses soit :

- Lot n° 1 - **VRD : BONGARZONE**
- Lot n° 2 - **Maçonnerie – gros œuvre : LLORCA**
- Lot n° 3 - **Charpente : VOLPE**
- Lot n° 4 - **Couverture/Zinguerie/ Bardage : TRAMPE CONSTRUCTION**
- Lot n°5 - **Étanchéités Toiture : SERVICE -ÉTANCHÉITÉ**
- Lot n°6 - **Menuiseries extérieures : VITREY MENUISERIE**
- Lot n°7 - **Serrureries : SARL MENUISERIE PETIT**
- Lot n°8 - **Isolation/Cloisons/Plafonds : SAS NOIREAUT**
- Lot n°9 - **Menuiseries intérieures : SARL MENUISERIE PETIT**
- Lot n°10 - **Revêtements de Sols Durs : RONZAT SAS**
- Lot n°11 - **Revêtements de Sols Souples : RONZAT SAS**
- Lot n°12 - **Courants forts: SONELEC**
- Lot n°13 - **Chauffage/climatisation : A.T.C.T**
- Lot n°14 - **Peintures : CASTELLANI**
- Lot n°15 - **Enseignes/ Signalétique : ROUGE CEKOYA**
- Lot n° 16 - **Agencement : SAS l'Atelier de la Menuiserie**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte le marché de construction de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle,
- Décide d'attribuer le marché aux entreprises citées ci-dessus, pour un montant total 1 005 835,66 € H.T.
- Autorise le Maire à signer le marché avec les entreprises retenues et les documents s'y rapportant.

N° 32/2023

Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (R.I.F.S.E.E.P.) : Augmentation des plafonds.

Lors de nos délibérations en mars et octobre 2017 pour la mise en place du R.I.F.S.E.E.P. en faveur de nos agents, nous avons fixé les montants maximums suivants :

Adjoints administratifs territoriaux

	<u>IFSE</u>	<u>CIA</u>
Groupe 1 : Responsable, agent polyvalent, secrétaire de Mairie	2.000 euros	400 euros
Groupe 2 : Agent d'exécution	1.500 euros	300 euros

Adjoints techniques territoriaux

Groupe 1 : Encadrement	2.000 euros	400 euros
Groupe 2 : Agent d'exécution	1.500 euros	300 euros

Nous avons souhaité porter ces montants maximums pour nos agents administratifs et techniques à hauteur de :

	<u>IFSE</u>	<u>CIA</u>
Groupe 1 :	4.000 euros	800 euros
Groupe 2 :	3.000 euros	600 euros

Et avons sollicité l'avis du Comité Social Territorial qui a émis un avis favorable à l'unanimité lors de sa séance du 11 avril.

- Il est proposé au Conseil Municipal de valider les nouveaux plafonds ci-dessus,
- Autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires.

N° 33/2023

Création d'un emploi permanent à temps complet

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les besoins de la commune nécessitent la création d'un emploi d'agent technique polyvalent à temps complet.

Il précise que, conformément à l'article L. 332-8 3* du code général de la fonction publique, tout emploi peut être occupé par un agent contractuel dans les communes de moins de 1.000 habitants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- La création d'un emploi permanent d'agent technique polyvalent dans le grade d'adjoint technique territorial relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet.
- Le recrutement d'un agent contractuel conformément à l'article L. 332-8 3* du code général de la fonction publique,
- L'établissement d'un contrat à durée déterminée. Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.
- L'agent devra justifier d'une expérience professionnelle et sa rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

N° 34/2023

Réalisation d'un mur de clôture -demande de subvention « Village Côte-d'Or »

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve le projet de réalisation d'un mur de clôture pour un montant de 11 050,00 € H.T,
- Sollicite le concours du Conseil Départemental dans le cadre du dispositif, Appel à projet « Village Côte-d'Or »,
- Définit le plan de financement suivant :

Aide concernée	Sollicitée ou déjà attribuée	Montant de la dépense éligible	Pourcentage	Montant de l'aide
DETR			%	
CD	Sollicitée	10 000,00 €	Plafonné	5 000,00 €
CRB			%	
Autre (à préciser)			%	
TOTAL DES AIDES			%	5000,00 €

- Précise que les dépenses sont inscrites à la section investissement du budget de la commune,
- S'engage à ne solliciter aucun autre programme d'aide du Conseil Départemental au titre de ce projet,
- Atteste de la propriété communale de la parcelle cadastrée au AB 120 sis 25 rue de la Maladière.

N° 35/2023

Accord de principe relatif au projet de contrat « Grands Projets Côte-d'Or » pour la Maison de Santé Pluriprofessionnelle avec le Département de la Côte-d'Or

Vu les délibérations du Conseil Départemental de la Côte-d'Or du 27 juin 2022 et du 21 octobre 2022 relatives à la politique départementale de contractualisation, instituant le dispositif « Grands Projets Côte-d'Or » ;

Vu le règlement d'intervention applicable aux dispositifs Aide au Patrimoine des collectivités - Plan Marshall en vigueur ;

Vu la délibération du Conseil Départemental de la Côte-d'Or du 12 décembre 2022 portant accord de principe relatif au projet de contrat-type des contrats « Grands Projets Côte-d'Or » et autorisant le Président du Conseil Départemental en exercice à les signer ;

Vu la délibération de la Commission Permanente du Conseil Départemental de la Côte-d'Or du 05/05/2023 portant accord de principe relatif au projet de contrat « Grands Projets Côte-d'Or » à conclure avec la Commune de FONTAINE-FRANÇAISE ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte le contrat « Grands Projets Côte-d'Or » relatif au projet de construction de la Maison de Santé à conclure avec le Département de la Côte-d'Or,
 - Autorise le Maire à signer le présent contrat
-

N° 36/2023

Achat d'équipement motoculture - tracteur compact

Après avoir pris connaissance de la nécessité d'équiper la commune d'un tracteur compact, nous avons consulté 3 fournisseurs de matériels agricoles, à des prix allant de 59 000,00 € H.T. à 68 499,00 € H.T. ; la commune choisie le matériel le plus approprié à ses besoins au prix de 59 000,00 € H.T. chez John Deere.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de choisir le tracteur compact de chez JOHN DEERE,
- Accepte l'achat du tracteur compact au prix de 59 000,00 € H.T,
- Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2023,
- Autorise le Maire à signer les documents nécessaires.

N° 37/2023

Remise en état et déplacement de la pierre tombale de Richard-Edouard GASCON

Après avoir pris connaissance de la nécessité de remettre en état la pierre tombale et d'en profiter pour la changer d'emplacement, la marbrerie BONNOTTE propose un devis pour un montant de 1 906,75€ H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide la remise en état et déplacement de la pierre tombale de Richard-Edouard GASCON,
 - Accepte le devis la marbrerie BONNOTTE pour un montant de 1 906,75 € H.T.,
 - Autorise le Maire à signer les documents nécessaires.
-